

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 JUIN 2017**

Délibération
n° 2017.06.347

**Appel à Projet
Economie Sociale et
Solidaire 2016-2017 :
attribution des
subventions aux
lauréats**

LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 juin 2017**

Secrétaire de séance : Anne-Marie BERNAZEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, André FRICHETEAU, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Véronique ARLOT à Samuel CAZENAVE, Anne-Sophie BIDOIRE à Joël GUITTON, Patrick BOURGOIN à André LANDREAU, Françoise COUTANT à Jean-François DAURE, Véronique DE MAILLARD à Pascal MONIER, Bernadette FAVE à Isabelle LAGRANGE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Danielle CHAUVET, Elisabeth LASBUGUES à François ELIE, Philippe LAVAUD à Jeanne FILLOUX, Bertrand MAGNANON à Gérard DEZIER, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Vincent YOU

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Karen DUBOIS, Denis DUROCHER, Bernard RIVALLEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017

**DELIBERATION
N° 2017.06.347**

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Rapporteur : **Madame PIERRE**

APPEL A PROJET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 2016-2017 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX LAUREATS

Vu la délibération n°248 du 13 novembre 2014 approuvant le projet d'agglomération 2015-2020, définissant comme priorité le développement économique et la création d'emplois,

Vu la délibération n°266 du 4 décembre 2014 constituant un pôle territorial chargé de développer sur le territoire de GrandAngoulême une politique en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire,

L'appel à projets « Economie Sociale et Solidaire 2016-2017 » (ESS), qui s'est déroulé du 9 novembre 2016 au 15 février 2017, fait partie intégrante du plan de soutien au développement de l'ESS. Il a pour objectif de soutenir le développement de projets relevant de l'ESS susceptibles de créer de l'emploi et de la richesse sur le territoire de GrandAngoulême conformément à la loi Hamon du 31 juillet 2014.

Pour cette deuxième édition, 6 projets ont été présentés, témoignant de l'intérêt d'un tel dispositif pour les acteurs de l'ESS du territoire.

Après audition des candidatures le 3 mai 2017 par un jury constitué de GrandAngoulême, du Département, de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, de l'Union Régionale des SCOP, du Crédit Mutuel, du club Cigales, les 3 projets suivants ont été retenus et sont proposés comme lauréats de l'appel à projets « ESS ».

Projet	Porteur	Montant
SCIC La drôle d'épicerie	Drôles d'Oiseaux	15 000 €
Vélonomie, pour une économie circulaire du vélo	Cyclofficine	10 000 €
Groupement d'employeurs non fiscalisé	GE16 Emploi	5 000 €

Une convention définissant les modalités de versement de l'aide et notamment l'impact en terme de création d'emploi sera établie entre GrandAngoulême et chaque lauréat.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission attractivité, économie emploi du 28 juin 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant total de 30 000 € aux lauréats de l'appel à projets « ESS » dont 15 000 € à Drôles d'Oiseaux, 10 000 € à Cyclofficine et 5 000 € à GE16 Emploi.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Marie-Hélène PIERRE en sa qualité de vice-présidente en charge de l'économie sociale et solidaire à signer tous les documents et actes juridiques se rapportant à ces projets.

D'IMPUTER la dépense au budget principal.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 06 juillet 2017	<u>Affiché le :</u> 06 juillet 2017